

TURQUIE

**LE MANIFESTE
DES INTELLECTUELS**

ÜSTAV TARİH ARAŞTIRMA VAKFI



1256 personnalités de l'université, des arts et des lettres de Turquie ont adressé, le 15 Mai 1984, à la Présidence de la République et à la Présidence de la Grande Assemblée Nationale un texte dans lequel elles soulaient leurs "observations et vœux concernant le régime démocratique".

10 minutes après, le commandement de l'état de siège a interdit la publication de cet information dans la presse. Néanmoins la nouvelle a été connue à l'étranger. 3 jours après, lors d'une conférence de presse du Premier Ministre, Turgut Ozal, un journaliste étranger a révélé la question; et le Premier Ministre a reconnu l'existence de ce que l'on a appelé par la suite "le manifeste des intellectuels". Le lendemain, le commandement de l'état de siège se voyait dans l'obligation de revenir sur sa décision de l'interdiction de toute information sur la question et ainsi la presse nationale a pu, par la suite, faire écho sur cette initiative des intellectuels.

Mais sans tarder, le Chef de l'Etat, le Général Evren a répliqué. Alors qu'il effectuait un voyage dans la région d'Egée, il a déclaré à Manisa qu'il était le garant de la Constitution et qu'il s'agissait là des "ennemis intérieurs". Par la suite une instruction a été ouverte à l'encontre des signataires du manifeste des intellectuels par le commandement de l'état de siège et 56 des 1256 ont été inculpés par le juge militaire.

Nous estimons qu'il est de notre devoir de publier le texte intégral de ce manifeste des intellectuels avec la liste complète des signataires. Nous publions également en annexe un large extrait du discours de Manisa du Chef de l'Etat, K. Evren, et un appel des intellectuels de l'Europe Occidentale et des Etats Unis d'Amérique soutenant la démarche de leurs collègues en Turquie.

Nous espérons que notre présente publication sera utile pour tous ceux qui suivent de près l'évolution de la situation en Turquie.

Pour La Démocratie Et La Liberté
LE BULLETIN DE SOLIDARITE AVEC LA TURQUIE
33 Rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris - France

La Turquie vit la crise la plus profonde de son histoire sans pouvoir la surmonter. Certes, la responsabilité de cette crise incombe à toutes les couches, catégories et autorités de notre société. Nous, intellectuels turcs, sommes pleinement conscients de l'importance et de l'acuité de nos faiblesses et responsabilités. Cette conscience nous donne le droit et le devoir d'exprimer nos opinions concernant le passage de notre société à un régime sain et sécurisant.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'exprimer nos opinions dans le cadre qui n'est pas considéré comme délit par la loi 2969 et la législation existante. Tout en n'approuvant pas ces limitations, nous sommes dans l'obligation d'agir dans le cadre qui nous est imposé.

Nous croyons profondément que notre société atteindra à un avenir brillant en usant les méthodes de raison. Avec cette croyance et en assumant notre responsabilité collective, nous présentons, avec nos respects, nos constatations, opinions et vœux concernant la vie publique aux plus hautes instances de l'Etat, et ce en nous appuyant sur notre droit constitutionnel.

CONSTATATIONS ET VOEUX DES SOUSSIGNES
CONCERNANT LE REGIME DEMOCRATIQUE EN TURQUIE.

La démocratie existe à travers de ses principes et institutions. Il est difficile de réparer les dommages causés par l'abolition des institutions, concepts et principes formant l'essence de la démocratie.

Rendre la démocratie étrangère à ses propres valeurs et institutions, la vider de son contenu en ne gardant que la forme, est aussi dangereux que de l'abolir. De ce fait, nous défendons la sauvegarde et le renforcement des institutions, concepts et principes dans un contexte démocratique, qui sont autant de piliers de notre structure étatique s'enracinant dans notre identité historique.

Notre peuple mérite de jouir de tous les droits de l'Homme en vigueur dans les sociétés contemporaines, et ce sans restrictions. Nous trouvons particulièrement déshonorant que notre pays soit rabaissé au niveau des pays dont l'assurance du respect des droits de l'Homme constitue un sujet de polémique dans l'opinion internationale.

Le droit à la vie et le droit à une vie humaine constituent le but ultime de l'existence sociale et organisée de notre époque qu'aucun prétexte ne saurait abolir. C'est un droit naturel et sacré. Ce droit ne prend toute sa signification que si la pensée peut s'exprimer librement et peut s'épanouir, que si l'on peut s'organiser autour des idées. Le fait que des membres d'une société puisse créer des idées nouvelles et différentes est pour nous, non pas une source de crises comme on veut le faire croire, mais la condition nécessaire de la vitalité sociale.

La justice, dernier refuge de l'Humanité, est aussi le fondement principal d'une vie humaine digne. La concrétisation de cette approche dans un Etat de droit contemporain ne peut supporter aucune entrave à la recherche de la justice, aucune juridiction particulière, ni de procédure d'exception. Nous estimons que la perpétuation des formes d'état d'exception dans des conditions ordinaires ne peut être compatible avec la conception contemporaine de la démocratie.

La restriction des droits des citoyens sans jugement, l'invention des délits par des procédures bureaucratiques sans appel possible, la déchéance de leurs droits

.../...

politiques, la pratique d'inculpations collectives ruinent la vie sociale. L'appartenance à des associations, coopératives, chambres professionnelles, syndicats et partis politiques, les idées ne constituant pas un délit lorsqu'elles sont exprimées ne peuvent le devenir par la suite d'après le pouvoir qui s'installe, et ceci ne peut être compatible avec la conception d'Etat de droit.

Le système démocratique en tant que tel ne peut être rendu responsable de la période de terrorisme intense vécue par la Turquie.

Toute société organisée se doit de lutter contre les manifestations terroristes. Néanmoins, l'Etat ne peut demeurer Etat que s'il reste attaché aux principes du droit dans sa lutte contre le terrorisme. L'existence du terrorisme ne peut en aucun cas constituer prétexte pour l'Etat afin d'utiliser les mêmes méthodes.

La torture, dont sa pratique est prouvée par des sources légales, est un crime contre l'Humanité. Nous nous inquiétons du fait que la torture soit devenue une habitude punitive primitive, à priori et sans jugement. En outre, nous considérons les conditions carcérales dépassant la limite de la restriction des libertés comme des sévices et de la torture.

Les mesures nécessaires doivent être prises pour que la torture soit complètement abolie. La défense doit être permise dès le début de l'inculpation et de l'investigation.

Si lors de chaque interrogation et investigation, on se démarque des principes de l'Etat de droit, si dans les procédures juridiques, les garanties universelles issues du principe "l'accusé est considéré innocent jusqu'à la condamnation" sont ignorées, l'arbitraire devient une des bases de la juridiction, particulièrement dans les procès politiques.

Considérant que toutes les composantes de la société portent une responsabilité dans l'évolution des actions terroristes, pour que l'idée d'une solution basée sur la mort soit abolie, nous croyons à la nécessité de l'arrêt des exécutions des peines de mort confirmées et de l'abolition de la peine capitale.

Nous estimons, en partant du principe que la justice qui intervient tardivement est de l'injustice, que les procès en cours doivent être terminés dans les plus brefs délais.

Les délits sont occasionnés par les conditions sociales et politiques. La responsabilité que la période incertaine que traverse la Turquie lui fait porter, ne doit pas être occultée. Pour cette raison et pour aider à construire la paix sociale,

.../...

3

nous estimons inévitable une amnistie de grande envergure.

La politique qui aide à discerner le bon du mauvais, le juste du faux dans la vie sociale, est une forme de participation de toute la société au pouvoir. Les inconvénients de la politique quotidienne que l'on peut constater dans tous les pays, ne peuvent constituer un prétexte pour empêcher de servir la société par les voies de la politique qui sont censées d'être ouvertes à tous, ni pour les laisser au monopole des milieux, individus ou un individu donnés. La politique ne peut être réduite aux circulaires administratives.

La volonté nationale n'a de sens que dans les régimes permettant la liberté d'organisation à toutes les composantes de la société. Dans les pays où personne n'est inculpé à cause de ses opinions politiques ou de ses idées philosophiques, où aucun citoyen n'est tracassé à cause de ses croyances religieuses, la volonté nationale reste la force suprême. La légalité de cette force suprême est liée à sa position vis-à-vis des libertés et droits fondamentaux.

Les conditions qui empêchent la volonté de la majorité de s'exercer librement sont contraires à la démocratie. Réciproquement, l'abolition des droits et libertés fondamentaux en prétextant la volonté de la majorité sont incompatibles avec la démocratie.

Les constitutions démocratiques, dans leur évolution historique, ont pour but de garantir les droits et libertés de l'individu. Les aménagements qui affaiblissent l'individu devant l'Etat, quelque soit leur appellation, constituent un éloignement à la démocratie. Dans ce cas, la Constitution qui devrait être la source de la vie démocratique, constitue une entrave à la démocratie.

Les partis politiques en tête, les syndicats, les organisations professionnelles, les associations, sont les piliers irremplaçables de la vie démocratique. Les organisations professionnelles, tout en défendant les intérêts économiques et la solidarité de leurs adhérents, doivent également défendre les libertés démocratiques des individus et des groupes, de concert avec les partis politiques, et doivent constituer le moyen et le facteur de participation au pouvoir. En conséquence, nous croyons que les droits d'organisation et de participation doivent jouir des garanties les plus larges dans la Constitution.

Il est impératif, dans l'existence d'une société, qu'il y ait des facteurs tels que la liberté, le pluralisme, les nouveautés pour son avenir et son évolution. De ce fait, toute création d'idées doit être sauvegardée, de nouvelles propositions doivent pouvoir être faites au peuple.

.../...

La presse libre est un des éléments fondamentaux formant le régime démocratique. Pour qu'il y ait une presse libre, la société doit pouvoir s'informer sur elle-même d'une manière pluraliste, indépendante et sans restrictions, des idées différentes et des critiques de toute sorte doivent pouvoir s'y répercuter. Le contrôle démocratique du pouvoir et l'existence d'une société pluraliste ne peuvent se faire qu'à ce prix. Toujours en nous basant sur ces mêmes raisons et en étant persuadés que c'est la condition sine qua non de son impartialité, nous croyons à la nécessité de l'autonomie de la Radio-Télévision de Turquie (TRT).

La raison d'être du système éducatif est de rendre les hommes créatifs, efficaces, cultivés et imprégnés de l'idée de la liberté. Son contraire, la tentative de créer des individus de type unique est incompatible avec l'évolution contemporaine et la démocratie pluraliste; la démocratie contemporaine.

Prétendre que les universités, la composante la plus évoluée de la société, ne sont pas capables de se gérer elles-mêmes et leur enlever leur autonomie, équivaut à nier la fonctionnalité de la démocratie dans notre pays. Le fait que toutes les institutions d'enseignement supérieur dépendent d'un conseil formé par nominations et aux pouvoirs trop étendus, empêchent l'éducation et la formation des jeunes, l'évolution de la recherche scientifique et suscite de très vives inquiétudes quant à l'avenir du pays. Par conséquent, nous estimons nécessaire le remplacement du système YOK (conseil suprême de l'éducation) par un système d'autonomie basé sur le suffrage.

Nous voudrions souligner l'importance, en tant que condition pour prétendre à la civilisation, d'assurer la sécurité et le bien-être des hommes du monde des arts et des idées, tout comme les autres citoyens, d'abolir les entraves juridiques et pratiques qui empêchent l'évolution des créations artistiques et intellectuelles. Une évolution sociale saine exige la liberté pour toute création et diffusion artistique, l'abolition totale de la censure qui entrave énormément la création culturelle, la disparition des tabous dans tous les domaines, la détermination de la responsabilité pénale uniquement par les institutions juridiques ordinaires.

A la lumière de tous ces arguments, nous, qui sommes conscients de notre responsabilité envers la société, croyons profondément que les institutions et principes qui forment l'essence de la démocratie malgré les différences d'application dans différents pays, ont été acceptés par notre nation, les aménagements et procédures officiels qui vont à l'encontre de ces institutions et principes doivent être abolis par des méthodes démocratiques. Nous croyons sincèrement que c'est ainsi que nous sortirons dans la sécurité et dans un climat sain de la crise que nous vivons.

Yuk Turhan, Selek Aysel, Selek Aygün, Selek Sabahattin, Selimoğlu Zeyyat, Semizoglu Nejdlet, Serdar Hasan, Serer A., Mustafa, Serimer Ahmet, Sevim Kemal, Seyhan Cengiz, Sezen Merih, Sezer Şennur, Sezici Cengiz, Sinemilioğlu Ibrahim, Sirer Muhittin, Sofuoğlu Şeref, Som Deniz, Somersan Semra, Sonar Sedat, Soner Nilüfer, Sorar Erdoğan, Soygazi Hale, Soysal Ayhan, Soysal Serpil, Sönmez Güner, Sönmez Mehmet, Sönmez Mustafa, Sönmez Sadun, Sönmez Sinan, Sönmez Tului, Söylemezoğlu Uğur, Sozen Mustafa, Su Ruhi, Su Sıdika, Sultuybek Esref, Sururi Gülriiz, Süer Nurettin, Süer Ayten, Süzek Hasan, Sülker Kemal, Süren Orhan, Şahin Kenan, Şahin Mehmet, Şahin Yusuf, Şansal Erşen, Şayhan Arsan, Şalkar Kemal, Şüren Orhan, Şahin Kenan, Şahin Mehmet, Şahin Yusuf, Şansal Erşen, Şayhan Arsan, Şekercioglu Kahraman, Şekercioglu Metin, Şemikanlı Nezir, Şencan Salih, Şendil Sadik, Şenel Alada, Şekercioglu Kahraman, Şekercioglu Metin, Şemikanlı Nezir, Şencan Salih, Şendil Sadik, Şenel Alada, Şoray Türkân, Şolçün Sargut, Şolenci Feridun, Takmaz Mustafa, Talas Cahit, Tamer Ekrem, Tagani, Şoray Türkân, Şolçün Sargut, Şolenci Feridun, Takmaz Mustafa, Talas Cahit, Tamer Ekrem, Tagani, Şoray Türkân, Şolçün Sargut, Şolenci Feridun, Takmaz Mustafa, Talas Cahit, Tamer Ekrem, Tanbulent Emel, Tamer Ülkü, Tan Hâluk, Tanakçı Talat, Taner Özkan, Tangör Ataman, Tannoğen Serdar, Tanbulent, Tank Sabahat, Tanla Yaman, Tanör Bülent, Tanör Cahit, Tanör Sevim, Tanrıoğlu Mustafa, Tanrıoğlu Hüseyin, Tanrıyaykul Ertekin, Tansel Oğuz, Tanyer Doğan, Tanyer Turan, Tanyol Cahit, Tanyolac Güler, Taraklı Duran, Tasgan Selçuk, Taşdelen İsmail, Taşdelen M. Doğan, Taşkaya Yaşar, Taşol Adnan, Tatar Ayşe, Tatlıses Ibrahim, Tavşanal Zeki, Tayanc Tunç, Tekeli İlhan, Tekeli Şirin, Tekgündüz Şahin, Tekin Lâtfî, Telli Ahmet, Temelkuran Birol, Temuçin Turhan, Tezan Ibrahim, Tezgör Erhan, Tilfarlıoğlu Aykut, Tilegü Cemil, Timur Ertan, Titiz Ahmet, Tlabar Nili, Tokatlı Erdoğan, Tokatlı Reyhan, Tokmak Bahadır, Tokman Yılmaz, Tolancı Fahir, Tonak Bahar, Tongu Engin, Tonguç Selahattin, Topaloğlu Sedat, Toparlar Emin, Topdemir Fertan Ayşegül, Topdemir Fuat, Topsever Yurdal, Toptan Ahmet, Toptoprak Niyazi, Torun Elif, Torun İbrahim, Torun Rasih, Torunoglu Hakkı, Tosuner Necati, Toy Erol, Toy Gülizar, Töleğen Sema, Törelî Melih, Tözün Hayati, Tuksavul Nurullah, Tunca Fevzi, Tuna M., Hürsüt, Tunali İlker, Tunaya Tanik, Tunca Çetin, Tunca Mehmet, Tunca Tayfun, Tunca Zeliha, Tuncer Muammer, Tuncer Oya, Tuncer Sami, Tunç Handan, Tunç Veysel, Tunçay Mete, Tur Sabahat, Turak Esat, Turan Cemil, Turan Çetin, Turan Salih, Turan Şerafettin, Turgay Esat Kaya, Turgu Yücel, Turhan Özdemir, Turunç Oya, Tuşalp Erbil, Tuşalp Semra, Tünay Nilüfer, Türel Ahmet, Türel Ali, Türel Cüneyt, Türel Oktar, Türkali Deniz, Türkali Vedat, Türkali Güngör, Türkali Neriman, Türkölü Mustafa, Türsoy Ergin, Tütüncüler Hayri, Tüzün Gürel, Uçansu Ali, Uçansu Hülya, Uçman Ibrahim, Ufacık Mustafa, Uğur Ergun, Uğur M. Ali, Uğur Nejdlet, Uğur Rahmi, Uğurel Ümit, Nevzat, Uğurlu Muharem, Ulaga Osman, Uluer Hülya, Uluhan Esat, Ulukaya Yağın, Ulus Alaeddin, Ulusoy Nejat, Ulvi Ali, Umar Bilge, Uncular Betül, Ungan Mina, Urcan Tuncay, Urfalı Sami, Usal Erol, Uşkan Arda, Uslu Halil, Ustaoglu A., Cemal, Uşaklıgil Emine, Uyar Mustafa, Uytun Nihat, Uzer Uğur, Uztan Suzan, Uzunatagan Aliye, Üçok Şeref K., Üçyıldızgil Ibrahim, Ülken Aydın, Ülku Bülent, Ün Memduh, Ünal Cihan, Ünal Hüseyin, Ünal Tamer, Ünal Turgay, Ündağ Ahmet, Ünlü Ayla, Ünlü Fikret, Ünlü M. Tamer, Ünsal Şeref, Ürel Hasan, Üstekin Sevil, Üstün Faruk, Üstündağ Tacettin, Vâ-nû Müzehher, Varol Ahmet, Vassal Gündüz, Vicdan Mehmet, Vural Asım, Yaşkı İrfan, Yalçın Ahmet, Yağın Ali İhsan, Yalçın İrfan, Yalın Özcan, Yalın Ülkü, Yalın Resat, Yalman Galip, Yapağılı Halil, Yapıcı Memik, Yapıcı Mücellâ, Yassı Enver, Yaşar H. Fehmi, Yaşar Mustafa, Yaşar M. Sait, Yaver Yasemin, Yavi Erkal, Yavuz Fehmi, Yavuz Ferruh, Yavuz Memiş, Yavuz Nurdan, Yavuz Solmaz, Yavuz Şihca, Yazıcı Fikri, Yazıcıoğlu Nejat, Yel Fatma, Yelçe Özer, Yelkenci M. Ali, Yenersu Işık, Yesin Ümit, Yeşilgez Kâzım, Yetkin İsmail, Yetkin Ibrahim, Yıldırım Ayla, Yıldırım Bülent, Yıldırım Hüseyin, Yıldırım Mehmet, Yıldırım Seher, Yıldırım Veli, Yıldız Ahmet, Yılmaz Atıf, Yıldız Bekir, Yıldız Melek, Yılmaz Feza, Yılmaz İbrahim, Yılmaz Kemal, Yılmaz Levent, Yılmaz Lütfî, Yılmaz Mehmet, Yılmaz Mustafa, Yılmaz Necati, Yönelerî Ali, Yontan Gürel, Yönder Tunca, Yuluğ Nuran, Yurdatap Kadri, Yurtoglu Cengiz, Yurtcu Işık, Yurtsever Ali Rıza, Yurtsever Türkân, Yurttaş Hüseyin, Yurttaş Savaş, Yücel Ayhan, Yücel Can, Yücel Erkan, Yücel Esen, Yücel Feridun, Yücel Sait, Yüksel Alaettin, Yüksel Okan, Yücel Sevinç, Yürük Ata, Yürüköğlu Engin, Zabunoglu Yahya K., Zarakolu Ragıp, Zor Süheyl, Acar Dincer, Alover Erdal, Altınrıktaş Halis, Baykal Canan, Berberoğlu Neşe, Birben Mustafa Zeki, Civelek Ibrahim, Dal Doğan, Doğan Hasan, Erkilic Özey, Ertel İrfan, Eski İdris, Gürbüz Sadık, Gürdal Fehi, Gürki Seter, Hacaloğlu Algan, Haznedar Ertugrul, Koral Füreya, Kuzu Şener, Mete Şener, Mete Talat, Özey Ibrahim, Özdamar Ali, Savran Gulnur, Sayman Yücel, Sevinç Metin, Sontas Hale, Şen Nurettin, Tekcan Abidin, Tokay Ali, Tokay Mine, Tozkoparan Yusuf, Tuncalp Mete, Tüzün Ünsal, Ülker Fercan, Ülker Mehmet Erhan, Verasimof Marianna, Yıldız Ibrahim, Yıldız Mehmet.

EXTRAITS DU DISCOURS DE MANISA DE KENAN EVREN

"Les mêmes démarches d'avant le 12 Septembre reviennent à l'ordre du jour sous une autre forme. Il existe deux sortes d'ennemis : les ennemis extérieurs et les ennemis intérieurs. Et les pluys dangereux sont ceux de l'intérieur."...

"Nos ennemis intérieurs sont en collaboration avec nos ennemis extérieurs et à l'étranger et dans le pays."...

"De temps à autres nous entendons des voix détonnées à l'étranger et dans le pays. Certains nous demandent des choses..."

"Ils disent que la question des droits de l'homme est en discussion nous concernant et que cette situation nous déshonorerait... Nous savons et connaissons très bien qui met à l'ordre du jour cette discussion à l'étranger. En Turquie les droits de l'homme ne sont pas bafoués. Mais ils oublient qu'il y a l'état de siège."...

"Ils disent que la torture est un délit comme si nous disions le contraire. Bien entendu la torture est un délit et nous arrêtons les responsables et les traduisons devant la justice."...

"Il paraît que ce n'est pas le régime démocratique qui serait le responsable de la situation d'avant le 12 Septembre. Nous n'avons jamais dit une chose pareille, sinon nous n'aurions pas voulu le retour d'un régime démocratique. Seulement nous disons que la Constitution d'avant le 12 Septembre, trop libertaire, a permis des excès. Nous n'avons jamais dévié des principes de justice pour combattre le terrorisme."...

"Ils veulent l'abolition de la peine de mort... Dans le pays le plus démocratique du monde, aux Etats Unis d'Amérique, la peine de mort existe aussi... Ce n'est pas nous qui avons inventé la peine de mort."...

"Ils se prononcent pour une amnistie beaucoup plus étendue. Ils veulent en fait la libération des terroristes. C'est pour empêcher une telle chose que nous avons mis un article dans la Constitution."...

"Ils se plaignent également de la lenteur de la justice. Le mécanisme de la justice est le même qu'avant le 12 Septembre. Nous avons même essayé d'accélérer les choses et pour ce faire, nous avons adopté de nouvelles lois."...

"...en fait, ils se prononcent pour l'ancienne Constitution de 1961. Celle-ci prévoyait plus de liberty individuelle. La Constitution de 1982 rend l'Etat plus

fort. Ils veulent la liberté d'expression pour tout le monde, c'est-à-dire que les fascistes, les marxistes, les léninistes, les maoïstes puissent exprimer leurs idées. Ils veulent aussi la liberté pour la presse. Comme si nous, nous y étions contre. Seulement, il ne faut pas oublier qu'il y a l'état de siège dans le pays. Après, la presse sera beaucoup plus libre que maintenant."...

"Ils revendiquent l'autonomie pour la TRT (Radio-Télévision de Turquie). Avant le 12 Septembre nous avons vu très bien comment cette autonomie était exploitée."...

"Une autre de leurs revendications concerne les universités. Ils demandent l'autonomie pour les universités. Vous savez, l'anarchie a débuté vers la fin des années 1960 dans les universités. Est-ce qu'il faut revenir à cette situation ?"...

"En un seul mot, tout le fond de cette démarche est pour revenir dans le cadre de la Constitution de 1961. Mais moi, je suis garant de notre actuelle Constitution que vous avez approuvée à 92,5 %. Je ne permettrai pas que l'on grignote notre Constitution."...

"Ces milieux pensent que tout ce qu'ils disent est la vérité parce qu'ils sont des intellectuels. Pour eux, ce que vous pensez, ce que nous pensons n'a aucune importance. Nous avons connu beaucoup d'intellectuels qui ont trahi la patrie. Nous ne voulons pas de ce genre d'intellectuel."...

UN APPEL DE SOLIDARITE AVEC

LES INTELLECTUELS DE TURQUIE

1256 intellectuels de Turquie, parmi lesquels les hommes de science, écrivains et artistes les plus célèbres, ont, le 15 mai 1984, rendu publiques leurs "Observations et demandes concernant le régime démocratique en Turquie".

Les signataires y affirment que les structures politico-juridiques et administratives, ainsi que les pratiques instaurées depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, sont en contradiction avec les droits fondamentaux de l'homme et avec les institutions et principes parlementaires et démocratiques.

Les signataires de ce texte, intitulé "Déclaration des Intellectuels de Turquie" rappellent que "la démocratie contemporaine, malgré des pratiques variées tenant aux particularités de chaque pays, possède une essence invariable". Ils ont formulé une série de demandes concernant les libertés d'opinion, de presse et d'organisation, affirmant que "notre peuple mérite que les droits en vigueur dans les sociétés contemporaines lui soient appliqués, sans restriction aucune". Ils ont réclamé, en particulier, la suppression de la torture, l'arrêt des exécutions, la promulgation d'une large amnistie, la modification de la Constitution de 1982 et des lois promulguées depuis, dans le respect des principes démocratiques.

Les intellectuels qui, pour exprimer ces opinions, ont exercé leur droit d'adresser une pétition aux plus hautes instances de l'Etat, droit inscrit dans la Constitution, ont fait l'objet de violentes attaques. Les autorités militaires ont empêché la publication de leur Déclaration, en imposant la censure à la presse. Cependant, quelques jours plus tard, la presse a fait état de cette Déclaration, à propos d'une réponse du Premier Ministre aux journalistes, lors d'une Conférence de presse.

Les procureurs militaires ont alors engagé des poursuites judiciaires contre les signataires. Tandis que se déroulaient les interrogatoires, le Président de la République, le Général Evren a prononcé un discours dans lequel il accusait les 1256 intellectuels de "trahison envers la patrie". Il a affirmé : "Les ennemis extérieurs veulent attaquer la citadelle de l'intérieur. Ils veulent troubler les conditions de paix et de stabilité que nous avons instaurées. Je ne permettrai à personne de porter des coups à notre Constitution."

L'écho grandissant suscité par ce texte, signé au départ par 1256 intellectuels courageux, et l'adhésion de nombreuses nouvelles personnalités ont conduit à l'intensification des attaques contre les signataires. Le Conseil Inter-Universitaire, dont tous les membres sont nommés par le Président de la République, s'est réuni le 20 juin. Accusant le texte d'être "contraire à la Constitution et aux intérêts du pays", il a annoncé qu'il allait engager des poursuites disciplinaires contre les enseignants signataires. Il semble donc que de nombreux noms vont s'ajouter à la liste des 1200 enseignants chassés des Universités ou contraints de démissionner depuis trois ans.

C'est dans ce contexte que de nombreux intellectuels des pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis déclarent partager les opinions exprimées dans la "Déclaration des intellectuels de Turquie" et dénoncent les poursuites engagées contre ses signataires.

Au cours des trois premières semaines de juin 1984, un Appel de solidarité avec les intellectuels de Turquie a recueilli les signatures de plus de 2000 personnalités. Parmi celles-ci figurent un ancien Président de la République, quatre anciens Premiers Ministres, et plus de 200 Parlementaires, ainsi que des scientifiques, écrivains, artistes, journalistes, religieux ainsi que des dirigeants syndicaux.

Les signataires de cet Appel exigent, avec les intellectuels de Turquie, que soient abolies les lois et les pratiques contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, dont la Turquie est signataire.

Dans un pays où le Commandant de l'état de siège détient le pouvoir exorbitant, entre autres, d'envoyer toute personne en résidence surveillée, pendant cinq ans, sans autre forme de procès, l'acte de courage civique accompli par les 1256 intellectuels turcs force l'admiration et mérite le soutien total des intellectuels et des démocrates du monde entier.

Initiative de solidarité
avec 1256 intellectuels
de Turquie

Adresse : E.E.
12, rue de Rome
S.T. 242
67000 STRASBOURG
FRANCE

Soutenant le manifeste "Constatations et vœux concernant le régime démocratique en Turquie" signé dans un premier temps par 1256 intellectuels en Turquie, nous protestons contre la procédure d'investigation engagée à leur encontre par le commandement de l'état de siège et nous exprimons notre entière solidarité avec nos confrères.

Parmi les plus de 2000 signataires de cet appel, l'on peut relever notamment les noms de :

en France :

Prof. M. RODINSON, Prof. L. SCHWARTZ, Prof. P. VIDAL-NAQUET, Prof. J. DUVIGNAUD, Prof. H. BAZIN, Prof. J. DEUTS, Prof. H. MONTIAS, Union des Ecrivains, R. TAVERNIER, E. FIGNON-ERNEST (peintre), J. BECON (général en retraite), M. DEBARGE (ancien ministre);

en R.F.A. :

Ord. Prof. O.K. FLECHTHEIM, Prof. U. KLUG (ancien ministre), Prof. Von ERTZEN, Prof. H.E. RICHTER, Prof. M. KIRSCH, Prof. O. NEGZ, Prof. D.H. GOLLWITZER, Prof. W. HUBER, Prof. I. DREWITZ, B. ENGELMANN (écrivain), G. GRASS (écrivain), A. KLUGE (metteur en scène), U. LINDENBERG (chanteur), G. WALLRAFF (écrivain), H.O. VETTER (ancien Pdt. DGB), H. SCHMALLSTIEG (Maire de Hannover);

en Belgique :

P. VERMEYLEN (ancien ministre), Prof. P. De SOMER, Prof. R. DEVLEESHCHWER, R. BOUVILLE (peintre), C. BREAKMAN (journaliste);

en Angleterre :

N. KINNOCK (Pdt. Parti travailliste), D. STEEL (Pdt. Parti libéral), A. MITCHELL (poète), Ord. Prof. R. HILTON, Ord. Prof. R. SIMON, Prof. M. DESAI, Dr. W. STEPHENSON, L. WOOD (journaliste), A. WHITE (journaliste), C. MULLIN (éditeur/journaliste);

en Grèce :

M. THEODORAKIS (auteur/compositeur), Y. RITSOS (poète), A. SAMARAKIS (écrivain), A. TASOS (peintre), M. KATRAKIS (metteur en scène), M. STATOPOULOS (Pdt. Université d'Athènes);

en Autriche :

Dr. B. KREISKY (ancien premier ministre), L. PRASSER (actrice), D. MACHER (actrice), P. STRAUSS (acteur);

aux Pays Bas :

G. PETERSON (musicien), L.S. MAY (écrivain), G. KOUWENAAR (écrivain), Prof. H. GRUYTERS, Prof. J.M. BREMER, Prof. J.H. CATE;

en Suède :

B. ANDERSSON (actrice), H. CARS (ancien ministre), P. CURMAN (poète), K. ANDERSSON (ancien ministre);

en Norvège :

Prof. A. BRATHOLM, J. MICHELET (écrivain), H. LOCHNER (juriste), T.O. FAEROVIK (journaliste), M.I. ANSEN (Pdt. cercle des écrivains);

au Danemark :

T. LIVERSAGE (écrivain), P. SEEBERG (écrivain), C. HANSEN (juriste), K. CHRISTIANSEN (Pdt. Conf. Syn.), A. JORGENSEN (ancien premier ministre);

au Portugal :

Maréchal COSTA-GOMES (ancien Pdt. de la Rép.), M.L. PINTASILGO (ancien premier ministre), Prof. R.L. GOMES, A. De SOUSA (peintre), I. LOSA (écrivain), J. RODRIGUES (peintre);

aux E.U.A. :

R. CLARK (ancien ministre), P. SEEGER (chanteur), Prof. N. OBOMSKY (prix Nobel), E.L. DOCTOROV (écrivain), A. GINSBERG (poète).

Tous les membres du Bureau Exécutif du Parti Socialiste Français ont signé cet appel et soutiennent le manifeste " Constatation et voeux concernant le régime démocratique en Turquie .."

Lionel JOSPIN 1er Secrétaire

Jean POPERIN Député

B. DELANOE Député.

Jacques HUNTZINGER Secrétaire aux relat. Intern.

Chuch-Genevieve DOMENACH Secrétaire adjoint aux Relat. Intern.

Georges SARRE Secrétaire aux collectivités locales

Roger FAJARDIE Député Eurpéen. Membre du Bureau du PS.

Louis LE PENSEC Député. Ancien Ministre (Mer)

Michel DE LA FOURNIERE Secrétaire Nat. aux droits de l'homme.

Véronique NEIERTZ Député. Porte parole du groupe Socialiste à l'assemblée Nationale

Michel CHARZAT Député, Secr. Nat. au secteur Public.

Olivier MOTCHAN Secrétaire Nat. à la formation. Député Européen.

Marcel DEBARGE Sénateur. Secrétaire Nat. aux Relat. Ext.

Guy AILLOUCHE Sénateur

G. DELFAN Sénateur.

Marie-Noelle LIENEMANN Député Européen. Secrétaire Nat. adjoint PS.

Jean-Paul BACHY Député Européen.

B. THAREAU Député Européen.

Bernard ROMAN Secrétaire Nat. adjoint.PS.

Gérard FUCHS B.E.P.S.

Robert CHAPUIS Député.

Pierre BRANA Secrétaire Nat. adjoint du PS.

Claude GERMON Député.

Jean-Marc AYRAULT Membre du B.E. du PS.

René CARASSUS Secrétaire Nat. adjoint du PS.

Christian BATAILLE Membre du B.E. du PS.

Dominique STRAUSS-KAHN Secrétaire Nat. adjoint du PS.

Anne TREGOUET